



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

Direction des Services Techniques
PLG/LD/CC
Mail : stm@ploemeur.net

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE TEMPORAIRE 2023 DST 116

OBJET : Les Amis de St Déron - Fête de quartier
Rue Maréchal de Lattre de Tassigny
Les samedi 3 et dimanche 4 septembre 2023
Circulation interdite

LE MAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1 et suivants et L.2215-4.

Vu le Code de la Voirie routière.

Vu le Code de la Route et notamment les articles L.325-1 à L.325-3 L.325-6 à L.325-12 et R.325.12 à R.325-52 relatifs à la mise en fourrière des véhicules gênants.

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 417-10 II, 10 relatifs à tout stationnement et toute circulation à l'intérieur du périmètre de la manifestation et qui sont considérés comme gênants.

Vu la demande faite par Madame Christine GUENERIE- représentant l'association « Les amis de Saint-Déron » - 28 Allée Maréchal Juin - 56270 PLOEMEUR.

Considérant que le demandeur cité ci-dessus est chargé d'informer les riverains de la gêne occasionnée par cette manifestation.

Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

ARRETE

Article 1 : L'association « Les Amis de Saint-Déron » est autorisée à occuper le domaine public afin d'organiser une fête de quartier les samedi 2 et dimanche 3 septembre 2023.

Article 2 : A cette occasion, la circulation de tous véhicules sera interdite rue Maréchal de Lattre de Tassigny dans la partie comprise entre le numéro 8 et la jonction avec la rue Maréchal Juin et l'impasse de Lattre de Tassigny, du vendredi 1^{er} septembre 2023 à 08h00 au lundi 4 septembre 2023 à 17h00.

Article 3 : la signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue par les organisateurs.

Article 4 : le demandeur, Madame la Directrice générale des services, Madame la commissaire centrale de police de Lorient, Madame la cheffe de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A PLOEMEUR, le

18 JUL. 2023

Claude ORVOINE

Adjoint au maire
aux espaces publics et aux mobilités



Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex